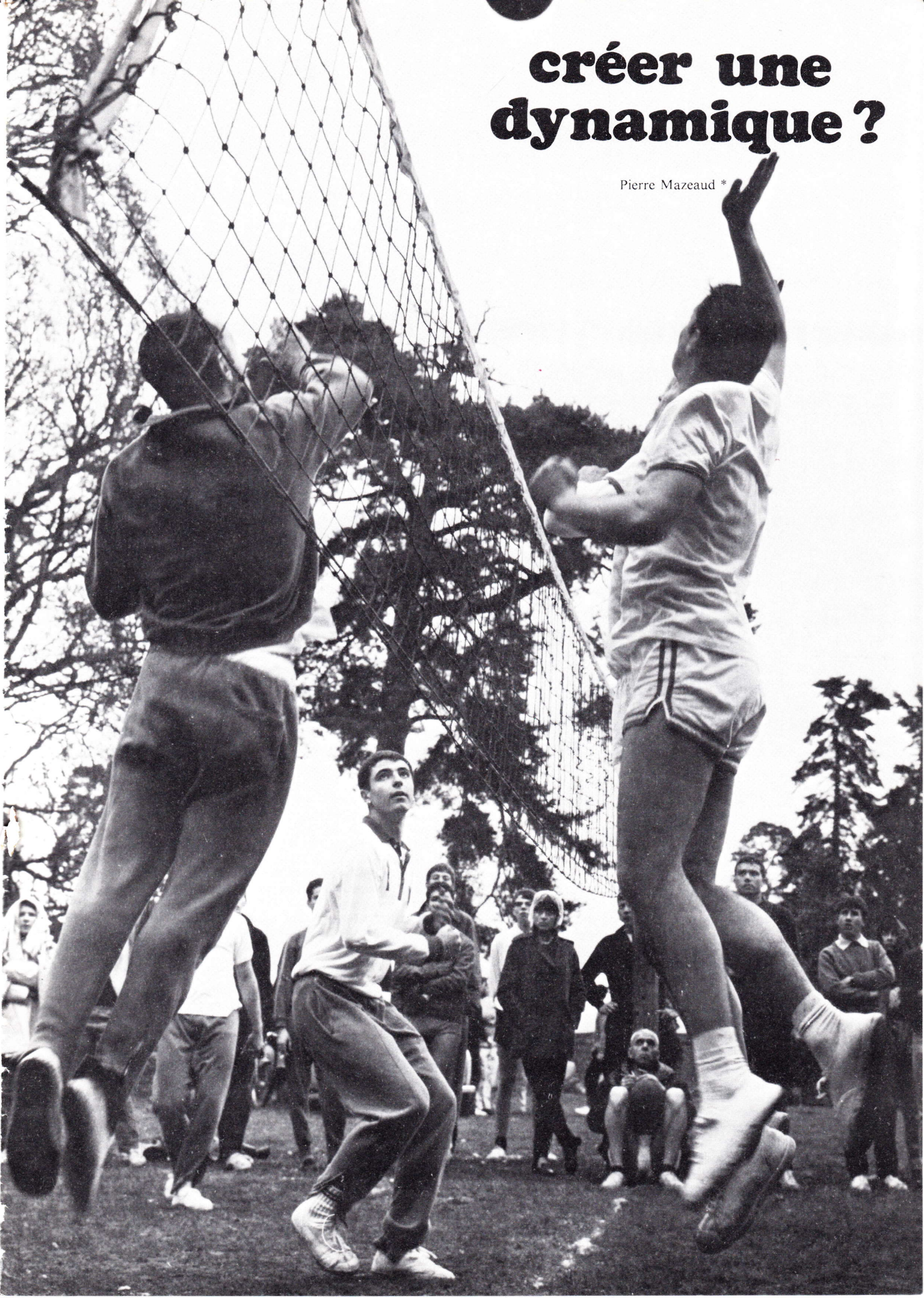


créer une dynamique ?

Pierre Mazeaud *





Le sport est d'ores et déjà un élément important de la société contemporaine : la multiplication des rencontres, l'afflux croissant des spectateurs, l'ampleur de la publicité sont des signes qui ne trompent pas. Sur toutes les latitudes, quels que soient les régimes politiques, quel que soit le niveau de développement économique, le sport, qu'on le pratique ou qu'on le regarde, est un phénomène en expansion. Cela est dû sans doute à une série de facteurs dont la réduction du temps de travail, le développement des communications, l'élévation du niveau de vie, la montée des jeunes, la diffusion des mass-média, le désir de combattre les agressions de la vie quotidienne.

Le sport est donc un phénomène social. L'affirmer c'est dire que ce n'est pas une donnée de la nature mais une création de la culture, qu'il n'est pas simplement une activité physique, mais plus globalement une activité sociale. De ce fait, il ne peut pas ne pas influencer sur les institutions, sur les structures sociales, qu'il s'agisse du droit, de la politique, du commerce, du tourisme, de l'éducation, de la technique, qu'il s'agisse des valeurs éthiques ou esthétiques.

*Secrétaire d'État auprès du Ministre de la Qualité de la Vie, Jeunesse et Sports.

Et comme tout phénomène social, le sport est ambigu. Il peut être source d'aliénation aussi bien que de libération. Les débordements de chauvinisme ou de violence que font naître certaines rencontres, les procédés répréhensibles de dopage ou d'entraînements artificiels, les intrusions de l'argent dans ce qui devrait être jeu et qui devient enjeu, sont à bon droit dénoncés. Toutefois les « vertus » du sport n'en sont pas moins certaines au regard de la formation, de la santé de chaque individu, au regard aussi, bien que ce soit moins visible, de sa culture et de sa socialisation.

Sport, santé, culture, démocratie

C'est pourquoi les rapports entre le sport et l'éducation, le sport et la santé, le sport et la culture, le sport et la démocratie, sont particulièrement riches de sens.

Par le sport, l'homme se crée ou se recrée. Il prend conscience de son corps, ce corps parfois oublié, souvent mercenaire, et dont la « revendication » est de plus en plus manifeste. L'éducation physique et sportive permet spécialement à l'enfant d'acquérir de lui-même une maîtrise qui intéresse l'ensemble de sa personnalité, et ce, pour toute sa vie.

Les influences du sport sur la santé sont

de leur côté trop évidentes pour qu'on y insiste. L'on se référera simplement au rapport sur le VII^e Plan français qui relevait : « mieux vaut pour la collectivité consacrer des ressources au développement du sport que de réparer au prix de dépenses médicales beaucoup plus élevées les atteintes multiples à l'état sanitaire de la population ». Le sport est effectivement un remède préventif à tous les déséquilibres nerveux et psychiques liés à la civilisation moderne, mécanisée, urbanisée et sédentaire, à tous ces troubles dont notre civilisation est hélas à l'origine.

Les rapports du sport et de la culture sont moins apparents mais ne sont pas moins réels. Le sport intègre en effet des comportements, des représentations, des normes qui sont d'ordre culturel; on a même pu avancer que l'entraînement était une ascèse qui supposait une mystique. Et Coubertin dans son appel à la jeunesse sportive de toutes les nations s'adressait aux « adeptes de la religion du sport ». Au-delà d'un certain romantisme auxquels des auteurs comme Montherlant n'ont pas été insensibles, il convient de reconnaître à tout le moins que l'athlète a une parenté très proche avec l'artiste et que la manifestation sportive peut créer chez les pratiquants comme chez les spectateurs une exaltation



semblable à celle que peut procurer l'œuvre d'art.

Enfin les rapports du sport et de la démocratie politique sont également à souligner. Dans la Grèce antique, sport et démocratie - remarquons-le - naissent et meurent ensemble. Le sport moderne renaît avec l'avènement de la démocratie anglo-saxonne. Il se développe avec l'évolution sociale qui tend à supprimer les cloisonnements. Il met en œuvre des vertus républicaines : liberté de choisir sa discipline, égalité devant l'obstacle, fraternité de l'équipe. Il est aussi un moyen privilégié de socialisation, car la coopération est au cœur de tout projet sportif; sans elle il n'existe pas de stratégie ni de tactique possibles; Coubertin, encore lui, souhaitait une jeunesse éduquée par le sport afin que la démocratie libérale soit forte.

Sports et formation permanente

Au total on ne saurait donc ramener le rôle social du sport à la simple occupation des loisirs. Sa fonction est autrement plus large et elle s'inscrit dans le grand dessein de la formation permanente de l'homme. C'est pourquoi, fondamentalement, les pouvoirs publics ne peuvent se désintéresser de cette activité et doivent la protéger et la développer. Diverses instances interna-

tionales dont l'U.N.E.S.C.O. et le Conseil de l'Europe ont appelé l'attention des différents gouvernements sur ce point, en proposant par exemple l'adoption d'une charte européenne du sport pour tous et en demandant que les législations ou les réglementations internes prennent en compte ce souci de développer le sport.

Le gouvernement français a par avance répondu à cette suggestion en proposant au Parlement d'adopter une loi sur le développement du sport déjà votée en juin dernier par le Sénat. Parmi les principales dispositions de ce projet on relèvera que l'éducation physique et sportive est traitée comme une discipline « noble » et offerte à tous les jeunes qu'ils soient ou ne soient plus dans le système scolaire, que la formation des cadres est revalorisée, qu'il s'agisse des enseignants ou des techniciens, que le cadre juridique des associations sportives est refondu afin de proposer une structure particulière pour le sport professionnel; par ailleurs le sport pour tous et notamment dans l'entreprise est favorisé, le champion voit son rôle social reconnu et sa « carrière » aidée, les équipements sportifs sont protégés et adaptés. En deux mots le sport doit être enfin pris en considération.

Cette œuvre législative est l'aboutissement

d'une évolution de près de trente années et souhaite ouvrir des voies pour les années à venir. Elle pose comme principe que la promotion du sport constitue pour tous, personnes publiques ou privées, une obligation nationale. Entre une étatisation qui écarte l'initiative privée et une privatisation qui exclut le soutien public, la France, dans ce domaine aussi, se propose une voie moyenne. Les pouvoirs publics ont en priorité le triple devoir d'assurer ou de contrôler l'enseignement et la formation des cadres sportifs, de favoriser l'accès du plus grand nombre à la pratique du sport, de participer à la réalisation des équipements nécessaires. Les collectivités locales, de leur côté, contribuent à l'obligation nationale notamment par la réalisation des équipements dont elles sont maîtres d'œuvre et par les dépenses d'enseignement qu'elles consentent. Les groupements sportifs enfin, associations et fédérations, sont appelées à jouer un rôle majeur en encadrant par leurs animateurs bénévoles la vie sportive du pays.

C'est de la participation de tous à une œuvre d'intérêt général que dépend l'efficacité de la politique sportive envisagée. Le sport, phénomène social, appartient à tous et à chacun.